

Ma santé

2022

GRANDS AXES DE TRANSFORMATION

« La première orientation de Ma Santé 2022, c'est de construire le système autour du patient, et d'abord, tout simplement, de lui permettre d'avoir accès aux soins dont il a besoin. (...)

Et à ce titre, la priorité absolue, c'est de regagner du temps médical et soignant, disponible pour nos concitoyens ».

Emmanuel Macron • 18 septembre 2018

Discours du Président de la République sur la transformation du système de santé

[Retour sur les principales mesures votées au Parlement ►►](#)





Préparer les futurs soignants aux besoins du système de santé de demain

« Avec Frédérique Vidal, nous souhaitons des professionnels de santé aux profils variés et mieux formés à travailler ensemble »

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé

→ LE NUMERUS CLAUSUS SUPPRIMÉ À LA RENTRÉE 2020

L'ambition des ministres est de diversifier les profils des étudiants en santé et former le nombre nécessaire de professionnels de santé, au plus près des besoins de notre système de santé.

← PLUSIEURS PASSERELLES VERS LES 2^e ET 3^e ANNÉES, À LA RENTRÉE 2020

Les étudiants auront la possibilité d'intégrer le cursus des études en santé directement en 2^e ou 3^e année après un premier parcours universitaire (sciences sociales par exemple), ce qui permettra de diversifier les profils des étudiants et futurs professionnels. À l'inverse les étudiants auront la possibilité de se réorienter vers d'autres filières et ne perdront plus le bénéfice de leur première année comme c'était le cas avec la PACES. Il s'agit de mettre fin aux situations de sélection par l'échec.

Le nombre d'étudiants admis en 2^e année sera déterminé par chaque université, en fonction des capacités de formation et des besoins de santé du territoire ainsi que des objectifs nationaux définis par le ministère en charge de la Santé.

« Nous devons remplacer un système unique, qui ne propose aux étudiants qu'une voie d'accès et ne les recrute que sur un type d'intelligence, par un système d'accès multiple permettant à d'excellents étudiants de réussir. »

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE ET MAÏEUTIQUE ORIENTÉS PROGRESSIVEMENT

Vers la filière la plus adaptée à leurs connaissances, compétences, aptitudes et à leur projet d'études.

LES ÉPREUVES NATIONALES CLASSANTES SUPPRIMÉES

Pour mieux prendre en compte les compétences médicales, relationnelles et le projet professionnel des étudiants pour le choix de la spécialité.

Introduction de plus de transversalité dans la formation initiale des professionnels de santé pour que médecins et autres soignants apprennent à travailler ensemble dès leurs études.

LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ RÉGULIÈREMENT CERTIFIÉES

Cette démarche permet de vérifier la mise à jour continue des compétences des professionnels de santé et de leurs pratiques afin de garantir aux patients sécurité et pertinence de leur prise en charge. 6 professions de santé sont concernées : les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures-podologues.

2

Créer, dans tous les territoires, un collectif de soins au service des patients

« Je fais confiance aux territoires pour trouver la bonne organisation en fonction des besoins de leur population »



DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ D'UN TERRITOIRE ORGANISÉS AUTOUR D'UN PROJET DE SANTÉ

Les professionnels de santé d'un même territoire (exerçant en cabinet libéral, maison de santé, structures médico-sociales...) élaborent et se rassemblent autour d'un projet pour mieux répondre aux besoins de la population. Par exemple : ils s'organisent pour trouver un médecin traitant, permettre un accès à des consultations le jour même en cas de problème de santé imprévu, réduire les délais d'accès aux spécialistes, faciliter le renouvellement d'un traitement chronique...



L'EXERCICE COORDONNÉ ENCOURAGÉ

Donner aux professionnels de santé les outils et supports juridiques adaptés pour leur permettre de s'organiser (communautés professionnelles territoriales de santé, maisons et centres de santé pluri-professionnelles) et de mener à bien leurs collaborations et projets communs.



LIBÉRER DU TEMPS MÉDICAL

En allant plus loin sur les coopérations, en donnant aux pharmaciens la possibilité de délivrer certains médicaments à prescription médicale obligatoire, et aux infirmiers la possibilité d'adapter la posologie de certains médicaments.



LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ LABELLISÉS

Réinvestir dans les hôpitaux de proximité permet de garantir une offre de soins qui répond aux besoins de santé de la population.

Les hôpitaux de proximité exercent une activité de médecine, proposent des consultations de différentes spécialités (par des médecins spécialistes libéraux ou venant du CHU par exemple), disposent de plateaux techniques de télésanté, d'imagerie et de biologie médicale ou d'un accès vers ces équipements.

En fonction des besoins, ils peuvent intégrer un service d'urgence, d'activités prénatales et post natales, de soins de suite et de réadaptation et des équipes mobiles.

Les missions des hôpitaux de proximité :

- > Ils assurent le premier niveau de gradation des soins hospitaliers et participent à la bonne orientation des patients, vers d'autres établissements ou structures adaptées à leurs besoins
- > Ils apportent un appui aux professionnels de santé de ville et aux autres acteurs de l'offre de soins
- > Ils favorisent la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité et leur maintien dans leur lieu de vie, en liaison avec le médecin traitant
- > Ils peuvent exercer une activité en soins palliatifs
- > Ils participent à la prévention et à la mise en place d'actions de promotion de la santé

Faire du numérique un atout pour le partage de l'information en santé et l'évolution des pratiques

« Je souhaite que le numérique participe à la création de nouvelles synergies entre les professionnels de santé mais aussi qu'il aide les usagers, les patients, à mieux trouver leurs repères dans le système de santé »



UN ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ POUR TOUS LES FRANÇAIS D'ICI 2022

Dossier médical partagé, données concernant les remboursements, renseignements sur la personne de confiance ou encore sur le don d'organes et messagerie sécurisée..., tous ces services numériques permettront de simplifier le parcours de santé de chacun, de fluidifier les échanges mais aussi la transmission d'informations entre professionnels. Espace de confiance sécurisé, éthique et interopérable, il permettra à l'utilisateur d'être acteur de sa santé et de son parcours sanitaire, social et médico-social. La création de l'espace numérique devient automatique à compter du 1^{er} janvier 2022, sauf opposition de la personne.



LE TÉLÉSOIN EST CRÉÉ

Comme la télémédecine pour les médecins, les pharmaciens et les auxiliaires médicaux pourront réaliser une activité à distance.



LA PLATEFORME DES DONNÉES DE SANTÉ/HEALTH DATA HUB

Pour réunir, organiser et mettre à disposition les données du système national des données de santé pour des projets de recherche visant l'intérêt public. Les accès seront réglementés, les données anonymes et sécurisées, dans le strict respect des droits des citoyens pour des projets de recherche visant l'intérêt public. Ce système sera enrichi de l'ensemble des données collectées lors des actes pris en charge par l'Assurance maladie. Il permettra d'améliorer la connaissance du système de santé par les citoyens pour, in fine, améliorer la qualité et l'efficacité des prises en charge sanitaires. Il permettra également l'optimisation des parcours de soins et des processus de prise en charge.

Au regard des enjeux du big data et de l'intelligence artificielle, cela constitue un atout majeur pour la France en termes de positionnement international et d'attractivité économique.

Des communautés de professionnels de santé pour une meilleure organisation en ville et une nouvelle fonction d'assistants médicaux

La fonction d'assistant médical est dotée de missions propres et peut être exercée aussi bien par des aides-soignants, des infirmières, des secrétaires médicales ou tout autre profil souhaitant rejoindre cette nouvelle voie professionnelle. À terme, l'assistant médical devra suivre une formation spécifique qui sera validée par un certificat de qualification professionnelle hormis pour les infirmiers et les aides-soignants.

Chaque médecin pourra définir le contenu des tâches qui lui seront confiées, en fonction de ses besoins et de son mode d'organisation et dans le but d'optimiser le temps de consultation afin de recevoir davantage de patients.

Ces tâches pourront être par exemple :

- **des tâches de nature administrative** : accueil du

1.

UNE NOUVELLE FONCTION POUR REDONNER DU TEMPS MÉDICAL AUX MÉDECINS

OBJECTIF :
4 000 ASSISTANTS MÉDICAUX D'ICI 2022



patient, création et gestion de son dossier, mise à jour des informations...

- **une aide à la préparation et au bon déroulement de la consultation** : prise de constantes (tension, pesée, taille), recueil d'informations utiles sur les modes de vie, délivrance de tests (angine) et de kits de dépistage...
- **des missions d'organisation et de coordination** : programmer un rendez-vous avec un spécialiste ou un hôpital en prévision d'une admission, faire le lien avec d'autres professionnels notamment pour les patients atteints de maladies chroniques...

Une aide financière sera versée aux médecins par l'Assurance maladie, sous certaines conditions, pour faciliter l'embauche de ces assistants.

Les CPTS sont des organisations constituées à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire pour assurer une meilleure coordination de leurs actions et garantir un meilleur accès aux soins des patients. Composées de professionnels de santé comme d'acteurs médico-sociaux et sociaux et même d'établissements de santé, ces structures souples prennent la forme d'un contrat autour d'un projet de santé, signé au niveau local entre l'Agence régionale de santé, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués.

Les principales missions des CPTS :

- Faciliter l'accès à un médecin traitant pour les 4% de nos concitoyens qui ont des difficultés à en trouver un.
- Améliorer la prise en charge des soins non programmés

2.

DES COMMUNAUTÉS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF :
1 000 COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS) D'ICI À 2022



en ville : il s'agit de permettre aux patients d'obtenir un rendez-vous le jour-même ou dans les 24h suivant sa demande.

- Améliorer l'organisation des parcours complexes des patients : par exemple, éviter les ruptures et favoriser autant que possible le maintien à domicile via une meilleure coordination entre tous les acteurs.
- Développer des actions de prévention : sur la perte d'autonomie, l'obésité, les violences intrafamiliales, autour des effets indésirables liés aux médicaments...

La mise en place de cette organisation ainsi que la réalisation des missions feront l'objet d'une aide financière versée par l'Assurance maladie aux CPTS (jusqu'à 380 000 € par CPTS et par an).

5 actions pour améliorer l'accès aux soins

RECRUTEMENT DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES SALARIÉS

**Au moins
400**

médecins généralistes salariés
pour les territoires qui en manquent dès 2019

ORGANISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Déjà 300

projets de communautés professionnelles
territoriales de santé pour une meilleure
coordination

+25 %

entre décembre 2018 et avril 2019

REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EXERÇANT EN VILLE

+37 %

de maisons de santé
pluriprofessionnelles*

+21 %

de centres de santé
médicaux ou polyvalents*

STAGES ÉTUDIANTS EN VILLE DANS LES TERRITOIRES FRAGILES

10 736

médecins agréés maîtres
de stage universitaires

+17 %

depuis le début
du quinquennat

TÉLÉMÉDECINE POUR ABOLIR LES DISTANCES

1 000

téléconsultations
remboursées par semaine**

* depuis mars 2017

**7 mois après l'entrée en vigueur du remboursement de la téléconsultation par l'Assurance maladie